

ARRÊTÉ N° 2026-05

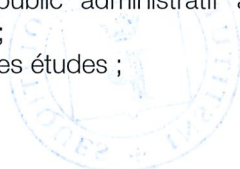
RELATIF AU JURY DU CONCOURS D'ENTREE EN QUATRIEME ANNEE – SESSION 2026

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

Vu le règlement des études ;



ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admissibilité du concours d'entrée en quatrième année au titre de la session 2026 :

Rachel Joubert, Professeur certifié
Franck Biglione, Maître de conférences
Adrien Vitse, Professeur agrégé
Nathalie Ferrière, Maître de conférences

Pour chaque parcours-type suivant :

Didier Del Prete et Renaud Thiélé, Carrières publiques
Sophie Doudet et Roxana Nadim, Politique culturelle et mécénat
Nicolas Badalassi, Walter Bruyère-Ostells et Claire Miot, Géostratégie, défense et sécurité internationale
Céline Gimet, Gilles Dufrenot et Houda HAFIDI, Expertise internationale
Dilek Yankaya et Alix Philippon, Dynamiques politiques et mutations des sociétés
Philippe Aldrin et Audrey Freyermuth, Politiques européennes et action transnationale
Magali Nonjon et Philippe Aldrin, Métiers de l'information

Article 2 : Sont nommés membres du jury d'admission :

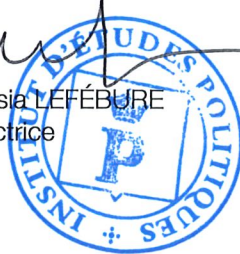
Philippe Aldrin, Professeur des universités
Nicolas Badalassi, Maître de conférences
Walter Bruyère-Ostells, Professeur des universités
Céline Gimet, Professeur des universités
Didier Del Prete, Maître de conférences
Sophie Doudet, Maître de conférences
Audrey Freyermuth, Maître de conférences
Céline Gimet, Professeur des universités
Gilles Dufrenot, Professeur des universités
Houda HAFIDI, Maître de conférences
Claire MIOT, Maître de conférences
Roxana Nadim, Chargée d'enseignement vacataire et chargée du pôle culture
Magali Nonjon, Maître de conférences
Alix Philippon, Maître de conférences
Renaud Thiélé, Maître de conférences associé
Dilek Yankaya, Maître de conférences

Article 3 : Est nommée présidente des jurys d'admissibilité et d'admission Madame Alessia LEFÉBURE.

Article 4 : La Secrétaire générale et la Directrice de la formation et des études sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 4 février 2026,


Alessia LEFÉBURE
Directrice



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 17/02/2026

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 17/02/2026